

Caravane	Marque de fabrique J A M E T	Type J a m e t i c	Fiche d'homologation No CH 9442 18
----------	---------------------------------	-----------------------	---------------------------------------

Constructeur	André JAMET SA, 1, Rue Sidi Brahim, Grenoble (F)
Identification	"Jametic" sur la plaquette du constructeur
Plaquette constructeur	à l'avant, à droite, en bas, sur le caisson
Numéro du châssis	en haut, sur le timon
Importateur principal	SUESS SPORT, 1004 Lausanne
Véhicule homologué	32615

Châssis	
Nombre d'essieux	1
Suspension	caoutchouc
Frein de service	mécanique par inertie, à expansion interne, sur les 2 roues, avec blocage de recul mécanique, sécurité de rupture
Frein d'arrêt	mécanique, à expansion interne, sur les 2 roues, levier avec secteur

Carrosserie		caisson avec tente			
		Poids	avant	arrière	total
		Poids à vide	20	300	320 +)
Dimensions		Charge utile ou			
Longueur	intérieur	Poids effectif			
	extérieur	Poids total			
Largeur		Garantie fabrique	50	400	400
Hauteur		Dimens. pneus		4.00 - 8	
Porte à faux	av	Ply / bar		2 / 2,5	
	ar	Charge		440	
Empattement		pour V max		100	
Voie	av	Vitesse maximale selon constructeur			80
Dist. anneau axe	av	Vitesse maximale selon tenue de route			80
Distance pivot	-				
	axe ar				

Equipement		Moteur de travail	
Feux rouges	R-S1 (E)	Marque	_____ Type _____
Feux stop	R-S1 (E)	Bruit	_____ à t/min _____
Clignoteurs	av _____	Silencieux	_____
	ar _____	Mesure des gaz	_____
Catadioptres	av I (E)	Déparasitage	_____
	lat. _____		
Feux de gabarit	ar III (E)	Indications pour le permis de circulation	
	av A (E)	Genre remorque	Caravane
ar vers l'av	lat. _____	Marque et type	J A M E T Jametic
	ar _____	FH-No CH	942 18
Eclairage plaque	2/ séparés au centre	Carrosserie	caisson avec tente
Cale	-	Poids à vide sel. bulletin pes.	Charge utile _____
		Poids de service	Poids total s. vhc. tr. _____

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

+) Poids à vide: modèle standard sans bouteilles de gaz ni accessoires.

A noter dans le permis de circulation:

- Ne doit pas être utilisé pour le transport de choses.

Lausanne, 29.3.1979

Lieu et date de l'homologation

Service fédéral d'homologation